

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2016

Date de convocation :
Le 18 mars 2016

Date d'affichage :
Le 18 mars 2016

Nombre de membres
du Comité Syndical : 39

Nombre de membres
en exercice : 39

Membres présents : 27

Pouvoir : 0

OBJET : 2016/C03/01

**Compte de gestion et
compte administratif 2015**

Acte rendu exécutoire le :

31 MARS 2016

Après dépôt en Préfecture le :

30 MARS 2016

Et publication le :

31 MARS 2016

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille seize
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM Patrick DYON et Pascal LANDREAT, Vice-Présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bruno BAUDOUX, Bernard BERTON, Jean-Marie CAMUT, Jacques CHARLAT, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, David LELUBRE, Patrick MAUFROY, Jean-Louis OUDIN, Dominique ROBERT, Serge SAUNOIS, Marcel SPILMANN, Michel SIMONNOT, Christine THOMAS, Christian TRICHE, Jean-Pierre VEREECKE.

Absents ou excusés (12):

Mmes et MM. Thierry BLASCO, Christian BLASSON, Roland BROQUET, Marcel HURILLON, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Serge LARDIN, Bruno MEUNIER, Henri PETIT DE BANTELE, Marc SEBEYRAN, Dimitri SYDOR, Jean-Michel VIART.

Délibération n°2016/C03/01**Compte de gestion et compte administratif 2015**

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2015.

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur syndical, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Etant précisé que Madame Danièle Boeglin, présidente du SDEDA, n'a pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
26	0	0

VOTE et ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2015 tels que résumés ci-dessous :

Compte administratif		Dépenses	Recettes	Solde (+ou-)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2015	14 036 690,86 €	14 982 518,05 €	+ 945 827,19 €
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		1 696 880,62€	+ 1 696 880,62 €
	Excédent ou déficit global	14 036 690,86 €	16 679 398,67 €	+ 2 642 707,81 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2015	347 025,72 €	85 010,86 €	- 262 014,86 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)	28 285,50 €		- 28 285,50€
	Excédent ou déficit global	375 311,22 €	85 010,86 €	- 290 300,36€
Restes à réaliser au 31 décembre 2015	Fonctionnement			
	Investissement	103 600,00 €		- 103 600,00 €
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser)		14 515 602,08€	16 764 409,53 €	2 248 807,45 €

ADOpte le compte administratif 2015.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2016
La Présidente


Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2016

Date de convocation :
Le 18 mars 2016

Date d'affichage :
Le 18 mars 2016

Nombre de membres
du Comité Syndical : 39

Nombre de membres
en exercice : 39

Membres présents : 27

Pouvoir : 1

OBJET : 2016/C03/02

**Affectation du résultat
consolidé de l'exercice
2015**

Acte rendu exécutoire le :

31 MARS 2016

Après dépôt en Préfecture le :

30 MARS 2016

Et publication le :

31 MARS 2016

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille seize
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM Patrick DYON et Pascal LANDREAT, Vice-Présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bruno BAUDOUX, Bernard BERTON, Jean-Marie CAMUT, Jacques CHARLAT, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, David LELUBRE, Patrick MAUFROY, Jean-Louis OUDIN, Dominique ROBERT, Serge SAUNOIS, Marcel SPILMANN, Michel SIMONNOT, Christine THOMAS Christian TRICHE, Jean-Pierre VEREECKE.

Absents ou excusés (11):

Mmes et MM. Christian BLASSON, Roland BROQUET, Marcel HURILLON, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Serge LARDIN, Bruno MEUNIER, Henri PETIT DE BANTEL, Marc SEBEYRAN, Dimitri SYDOR, Jean-Michel VIART.

Pouvoirs (1) :

M. Thierry BLASCO à Mme Danièle BOEGLIN

Délibération n°2016/C03/02**Affectation du résultat consolidé de l'exercice 2015**

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé dans sa séance du 29 mars 2016, le compte administratif 2015 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 2 642 707,81 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un déficit de 290 300,36 € et un solde de restes à réaliser de – 103 600 € entraînant un besoin de financement de 393 900,36 €

Considérant les besoins recensés par l'exercice 2015,

Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement,

LE COMITE SYNDICAL

Vote		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2016 le résultat comme suit :

- Report en section d'investissement – article D001, la somme de 290 300,36 €
- Couverture du besoin de financement – article 1068, la somme 393 900,36 €
- Report en section de Fonctionnement – article R002, la somme de 2 248 807,45 €

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2016
La Présidente



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2016

Date de convocation :
Le 18 mars 2016

Date d'affichage :
Le 18 mars 2016

Nombre de membres
du Comité Syndical : 39

Nombre de membres
en exercice : 39

Membres présents : 27

Pouvoir : 1

OBJET : 2016/C03/03

Budget primitif 2016

Acte rendu exécutoire le :

31 MARS 2016

Après dépôt en Préfecture le :

30 MARS 2016

Et publication le :

31 MARS 2016

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille seize
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM Patrick DYON et Pascal LANDREAT, Vice-Présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bruno BAUDOUX, Bernard BERTON, Jean-Marie CAMUT, Jacques CHARLAT, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, David LELUBRE, Patrick MAUFROY, Jean-Louis OUDIN, Dominique ROBERT, Serge SAUNOIS, Marcel SPILMANN, Michel SIMONNOT, Christine THOMAS Christian TRICHE, Jean-Pierre VEREECKE.

Absents ou excusés (11):

Mmes et MM. Christian BLASSON, Roland BROQUET, Marcel HURILLON, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Serge LARDIN, Bruno MEUNIER, Henri PETIT DE BANTEL, Marc SEBEYRAN, Dimitri SYDOR, Jean-Michel VIART.

Pouvoirs (1) :

M. Thierry BLASCO à Mme Danièle BOEGLIN

Délibération n°2016/C03/03

Budget primitif 2016

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'avis du bureau syndical du 29 mars 2016,

Vu la délibération n°2016/C03/02 du 29 mars 2016 concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2015,

Entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Danièle BOEGLIN, Présidente

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0

ADOpte le Budget Primitif 2016 du SDEDA arrêté en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section d'investissement : 1 022 000,36 € dont 103 600,00 € de restes à réaliser
- Section de fonctionnement : 17 207 032,45 €

FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté		2 248 807,45 €
022	Dépenses imprévues		
023	Virement à la section d'investissement	492 500,00 €	
011	Charges à caractère général	11 400 282,45 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	450 050,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	4 691 100,00 €	
66	Charges financières	3 000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	114 500,00 €	
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	55 600,00 €	700,00 €
013	Atténuations de charges		46 500,00 €
70	Dotations, subventions et participations		100,00€
74	Dotations, subventions et participations		10 314 825,00 €
75	Autres produits de gestion courante		4 592 000,00 €
77	Produits exceptionnels		4 100,00 €
	TOTAL	17 207 032,45 €	17 207 032,45 €

Délibération n°2016/C03/03**INVESTISSEMENT**

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	290 300,36 €	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		393 900,36 €
13	Subventions d'investissement		80 000,00 €
020	Dépenses imprévues		
021	Virement de la section de fonctionnement		492 500,00 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	700,00 €	55 600,00 €
20	Immobilisations incorporelles	246 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	485 000,00 €	
	TOTAL	1 022 000,36 €	1 022 000,36 €

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2016
La Présidente



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2016

Date de convocation :
Le 18 mars 2016

Date d'affichage :
Le 18 mars 2016

Nombre de membres
du Comité Syndical : 39

Nombre de membres
en exercice : 39

Membres présents : 27

Pouvoir : 1

OBJET : 2016/C03/04

**Fixation de la cotisation
des collectivités
adhérentes au SDEDA
pour 2016**

Acte rendu exécutoire le :

3 1 MARS 2016

Après dépôt en Préfecture le :

3 0 MARS 2016

Et publication le :

3 1 MARS 2016

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille seize
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM Patrick DYON et Pascal LANDREAT, Vice-Présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bruno BAUDOUX, Bernard BERTON, Jean-Marie CAMUT, Jacques CHARLAT, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, David LELUBRE, Patrick MAUFROY, Jean-Louis OUDIN, Dominique ROBERT, Serge SAUNOIS, Marcel SPILMANN, Michel SIMONNOT, Christine THOMAS, Christian TRICHE, Jean-Pierre VEREECKE.

Absents ou excusés (11):

Mmes et MM. Christian BLASSON, Roland BROQUET, Marcel HURILLON, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Serge LARDIN, Bruno MEUNIER, Henri PETIT DE BANTEL, Marc SEBEYRAN, Dimitri SYDOR, Jean-Michel VIART.

Pouvoirs (1) :

M. Thierry BLASCO à Mme Danièle BOEGLIN

Délibération n°2016/C03/04

Fixation de la cotisation des collectivités adhérentes au SDEDA pour 2016

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article 10 des statuts, la cotisation des personnes morales membres est destinée au financement des dépenses d'administration générale.

Vu le Débat d'orientation budgétaire 2016 présenté lors de sa séance du 02 février 2016,

Vu le projet de Budget Primitif 2016 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE de fixer la cotisation 2016 à **1,00 € par habitant**.

RAPPELLE que le montant de la cotisation est calculé sur la base de la population INSEE 2013.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2016
La Présidente



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2016

Date de convocation :
Le 18 mars 2016

Date d'affichage :
Le 18 mars 2016

Nombre de membres
du Comité Syndical : 39

Nombre de membres
en exercice : 39

Membres présents : 27

Pouvoir : 1

OBJET : 2016/C03/05

**Contrat pour l'action et la
performance Barème E
CL010035**

**Changement de mode de
traitement avec
récupération de métaux-**

Avenant n°4

Acte rendu exécutoire le :

31 MARS 2016

Après dépôt en Préfecture le :

30 MARS 2016

Et publication le :

31 MARS 2016

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille seize
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM Patrick DYON et Pascal LANDREAT, Vice-Présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bruno BAUDOUX, Bernard BERTON, Jean-Marie CAMUT, Jacques CHARLAT, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, David LELUBRE, Patrick MAUFROY, Jean-Louis OUDIN, Dominique ROBERT, Serge SAUNOIS, Marcel SPILMANN, Michel SIMONNOT, Christine THOMAS, Christian TRICHE, Jean-Pierre VEREECKE.

Absents ou excusés (11):

Mmes et MM. Christian BLASSON, Roland BROQUET, Marcel HURILLON, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Serge LARDIN, Bruno MEUNIER, Henri PETIT DE BANTEL, Marc SEBEYRAN, Dimitri SYDOR, Jean-Michel VIART.

Pouvoirs (1) :

M. Thierry BLASCO à Mme Danièle BOEGLIN

Délibération n° 2016/C03/05**Contrat pour l'action et la performance Barème E CL010035
Changement de mode de traitement avec récupération de métaux- Avenant n°4**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le SDEDA a signé un contrat CAP barème E n°CL010035 avec la société Eco-Emballages d'une part et que le SDEDA gère le marché de tri et traitement des déchets ménagers conclus pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2014 d'autre part.

Par la délibération n°2015/C06/02 un avenant n°2 au marché T 1 2013 lot 1 a été signé avec la société VALEST, mandataire du groupement VALEST/SITA NORD EST pour déterminer le centre de valorisation énergétique de Chaumont comme un nouvel exutoire pour le traitement d'une partie des ordures ménagères.

Le présent avenant a pour objet d'ajouter ce nouvel exutoire au contrat CAP barème E n°CL010035 signé avec la société Eco-Emballages.

Vu le projet d'avenant n°4 au contrat CAP Barème E n°CL010035 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

LE COMITE SYNDICAL

AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant n°4 au contrat CAP Barème E n°CL010035 avec la société Eco Emballages dont le projet figure en annexe.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2016
La Présidente



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2016

Date de convocation :
Le 18 mars 2016

Date d'affichage :
Le 18 mars 2016

Nombre de membres
du Comité Syndical : 39

Nombre de membres
en exercice : 39

Membres présents : 27

Pouvoir : 1

OBJET : 2016/C03/06

**Marché de traitement, tri
et valorisation des
déchets T1 2013**

Lot n°6 Avenant n°2

**Réévaluation du coût
unitaire d'exploitation de
dessiccation**

Acte rendu exécutoire le :

31 MARS 2016

Après dépôt en Préfecture le :

30 MARS 2016

Et publication le :

31 MARS 2016

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille seize
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM Patrick DYON et Pascal LANDREAT, Vice-Présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bruno BAUDOUX, Bernard BERTON, Jean-Marie CAMUT, Jacques CHARLAT, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, David LELUBRE, Patrick MAUFROY, Jean-Louis OUDIN, Dominique ROBERT, Serge SAUNOIS, Marcel SPILMANN, Michel SIMONNOT, Christine THOMAS, Christian TRICHE, Jean-Pierre VEREECKE.

Absents ou excusés (11):

Mmes et MM. Christian BLASSON, Roland BROQUET, Marcel HURILLON, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Serge LARDIN, Bruno MEUNIER, Henri PETIT DE BANTEL, Marc SEBEYRAN, Dimitri SYDOR, Jean-Michel VIART.

Pouvoirs (1) :

M. Thierry BLASCO à Mme Danièle BOEGLIN

Délibération n°2016/C03/06

Marché de traitement, tri et valorisation des déchets T1 2013
Lot n°6 Avenant n°2 Réévaluation du coût unitaire d'exploitation de dessiccation

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le SDEDA gère des marchés de tri et traitement des déchets ménagers conclus pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2014. Le marché T 1 2013 lot 6 a été attribué à la société OURRY pour les prestations d'exploitation du centre de transfert des Ecrevolles, sis à Troyes, chargement et transport des déchets Ménagers et Assimilés avec en option : exploitation d'une plate-forme technique de dessiccation.

Dans le cadre de ce marché, l'exploitation d'une plate-forme de dessiccation est prévue qui engendre une consommation d'eau prévisionnelle de 1 800 m3 par an.

Compte tenu de la consommation très supérieure par les services utilisateurs il est convenu le présent avenant.

C'est dans ce contexte que les Parties se rapprochent dans le cadre du présent avenant afin d'intégrer cette modification à l'acte d'engagement.

Vu l'avenant n°1 et le présent avenant n°2 l'impact financier est de + 1.06 de plus-value.

OFFRES - Lot 6 MARCHÉ T 1 2013								
IMPACT AVENANT 1 et 2								
Exploitation du centre de transfert des Ecrevolles, sis à Troyes								
OPTION : fonctionnement de la plate-forme technique de dessiccation								
			OURRY marché initial		montant initial du marché sur 4 ans	OURRY avec avenants 1 et 2		
Prestations	Unité	Quantités nouvelles estimées *	Prix unitaire HT	Total € HT		Prix unitaire HT	Total € HT	
Exploitation d'un centre de transfert des Ecrevolles, chargement	Tonne livrée à la filière de traitement	28000	6,40 €	179 200,00 €	716 800,00 €	6,40 €	179 200,00 €	716 800,00 €
transport vers la filière de traitement	Tonne livrée à la filière de traitement / kilomètre	28000	7,28 €	203 840,00 €	815 360,00 €	7,28 €	203 840,00 €	815 360,00 €
transport vers la filière de traitement	Tonne livrée à la filière de traitement / kilomètre	28000	11,60 €	324 800,00 €	1 299 200,00 €	11,60 €	324 800,00 €	1 299 200,00 €
Perimètre du poste de transfert	forfait / 1/2 journée	10	695,00 €	6 950,00 €	27 800,00 €	695,00 €	6 950,00 €	27 800,00 €
OPTION								
Fonctionnement de la plate-forme technique de dessiccation	forfait / mois	12	1 600	19 200	76 800,00 €	1 600	19 200,00 €	76 800,00 €
		TOTAL			2 935 960,00 €			
IMPACT AVENANT 1 ET 2								
entretien des sanitaires cordons à la plate-forme de dessiccation (applicable au 1er mars 2014)	forfait / mois	12				300,00 €	3 600,00 €	13 800,00 €
OPTION								
Fonctionnement de la plate-forme technique de dessiccation	forfait / mois	12				864	10 368,00 €	17 280,00 €
		TOTAL						2 967 040,00 €
					€ HT			
					marché total initial sur 4 ans	2 935 960 €		
					marché total avec avenants 1 et 2	2 967 040 €		
					différence	31 080 €		
					% d'augmentation du marché	1,08%		

Délibération n°2016/C03/06

Vu le projet d'avenant soumis à son examen, joint en annexe de la présente délibération,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

LE COMITE SYNDICAL

AUTORISE Madame la Présidente à signer un avenant 2 au lot n°6 des marchés de traitement, tri et valorisation des déchets T 1 2013, dont le projet figure en annexe.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2016
La Présidente



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2016

Date de convocation :
Le 18 mars 2016

Date d'affichage :
Le 18 mars 2016

Nombre de membres
du Comité Syndical : 39

Nombre de membres
en exercice : 39

Membres présents : 27

Pouvoir : 1

OBJET : 2016/C03/07

**Marché de traitement, tri
et valorisation des
déchets (T1 2013)**

Lot n° 5 Avenant n°2

Acte rendu exécutoire le :

3 1 MARS 2016

Après dépôt en Préfecture le :

3 0 MARS 2016

Et publication le :

3 1 MARS 2016

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille seize
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM Patrick DYON et Pascal LANDREAT, Vice-Présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bruno BAUDOUX, Bernard BERTON, Jean-Marie CAMUT, Jacques CHARLAT, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, David LELUBRE, Patrick MAUFROY, Jean-Louis OUDIN, Dominique ROBERT, Serge SAUNOIS, Marcel SPILMANN, Michel SIMONNOT, Christine THOMAS Christian TRICHE, Jean-Pierre VEREECKE.

Absents ou excusés (11):

Mmes et MM. Christian BLASSON, Roland BROQUET, Marcel HURILLON, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Serge LARDIN, Bruno MEUNIER, Henri PETIT DE BANTEL, Marc SEBEYRAN, Dimitri SYDOR, Jean-Michel VIART.

Pouvoirs (1) :

M. Thierry BLASCO à Mme Danièle BOEGLIN

Délibération n°2016/C03/07
Marché de traitement, tri et valorisation des déchets (T1 2013)
Lot n° 5 Avenant n°2

Le Marché de Tri des Journaux/Revue/Magazines et des Emballages Ménagers Légers collectés en mélange et des cartons 1.04-1.05 avec en option mise à disposition et exploitation d'un centre de transfert unissant le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube (SDEDA) à la société SOREPAR a été conclu pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2014, le terme du présent marché ne peut être postérieur au 31 décembre 2017 (ci-après « le Marché »).

Le 28 novembre dernier, Eco-Emballages a lancé son Plan de Relance du Tri et du Recyclage.

La société SOREPAR s'est rapprochée du SDEDA dont les emballages sont triés sur le centre de tri d'Ormoy (89) en flux BCMPJ (emballages et papiers en mélange) dans le cadre du présent marché. Le SDEDA a répondu favorablement à la sollicitation de la société SOREPAR car plusieurs collectivités adhérentes au SDEDA se montraient intéressées.

Le centre de tri devrait engager les travaux le 15 juin 2016 avec une mise en service du tri de l'extension des plastiques septembre 2016 (2.5 mois de travaux).

Pendant cette phase de travaux les emballages seront toujours réceptionnés sur le poste de transfert COVED à La Chapelle Saint Luc mais seront acheminés au centre de tri d'Aspach le Haut en Alsace dont le process aura déjà été mis en fonctionnement pour les nouvelles consignes.

Début septembre les flux d'emballages seront acheminés à nouveau vers Ormoy (89) comme actuellement.

Cela implique que l'application des nouvelles consignes sera opérationnelle par les collectivités à compétence collecte le 15 juin 2016.

C'est dans ce contexte que les parties se rapprochent dans le cadre du présent avenant pour modifier le bordereau de prix unitaire.

il est donc proposé un avenant qui prenne en compte cette modification.

Vu l'avis favorable de la Commission d'appels d'offres du 29 mars 2016,

Vu le marché T 1 2013 lot 5,

Vu le projet d'avenant soumis à son examen, joint en annexe,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0

Délibération n°2016/C03/07

LE COMITE SYNDICAL

AUTORISE la Présidente à signer un avenant n°2 au marché T 1 2013 lot 5 avec la société SOREPAR dont le projet figure en annexe.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2016
La Présidente



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2016

Date de convocation :
Le 18 mars 2016

Date d'affichage :
Le 18 mars 2016

Nombre de membres
du Comité Syndical : 39

Nombre de membres
en exercice : 39

Membres présents : 27

Pouvoir : 1

OBJET : 2016/C03/08

**Contrat option filière
Société VALORPLAST**

Avenant n°1

Acte rendu exécutoire le :

3 1 MARS 2016

Après dépôt en Préfecture le :

3 0 MARS 2016

Et publication le :

3 1 MARS 2016

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille seize
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM Patrick DYON et Pascal LANDREAT, Vice-Présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bruno BAUDOUX, Bernard BERTON, Jean-Marie CAMUT, Jacques CHARLAT, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, David LELUBRE, Patrick MAUFROY, Jean-Louis OUDIN, Dominique ROBERT, Serge SAUNOIS, Marcel SPILMANN, Michel SIMONNOT, Christine THOMAS, Christian TRICHE, Jean-Pierre VEREECKE.

Absents ou excusés (11):

Mmes et MM. Christian BLASSON, Roland BROQUET, Marcel HURILLON, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Serge LARDIN, Bruno MEUNIER, Henri PETIT DE BANTEL, Marc SEBEYRAN, Dimitri SYDOR, Jean-Michel VIART.

Pouvoirs (1) :

M. Thierry BLASCO à Mme Danièle BOEGLIN

Délibération n° 2016/C03/08**Contrat option filière
Société VALORPLAST****Avenant n°1**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le SDEDA a signé un contrat de reprise des emballages en plastique avec la société VALORPLAST (délibération n°2015/C12/05) dans le cadre de l'option filière du contrat CAP barème E n°CL010035 signé avec la société Eco-Emballages.

Par ailleurs, un avenant n°3 au contrat n° CL010035 (délibération 2015/C12/04) a été signé entre le SDEDA et la société Eco-Emballages qui définit les modalités de soutiens dispositions techniques, juridiques et financières spécifiques portant sur l'accompagnement du SDEDA dans cette expérimentation.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les modalités de l'expérimentation de l'extension des emballages en plastique du contrat signé avec la société VALORPLAST.

Vu le projet d'avenant n°1 au contrat option filière soumis à son examen, joint en annexe,

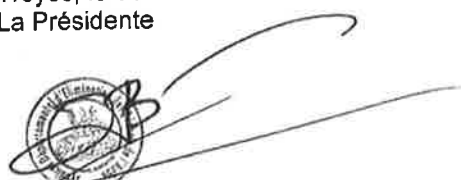
Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0

LE COMITE SYNDICAL

AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 au contrat option filière avec la société VALORPLAST dont le projet figure en annexe.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2016
La Présidente



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2016

Date de convocation :
Le 18 mars 2016

Date d'affichage :
Le 18 mars 2016

Nombre de membres
du Comité Syndical : 39

Nombre de membres
en exercice : 39

Membres présents : 27

Pouvoir : 1

OBJET : 2016/C03/09

**Marché de traitement, tri
et valorisation des
déchets (T1 2013)**

Lots n°1,2,3,4,5,6 et 7

Passation d'avenants

Acte rendu exécutoire le :

31 MARS 2016

Après dépôt en Préfecture le :

30 MARS 2016

Et publication le :

31 MARS 2016

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille seize
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM Patrick DYON et Pascal LANDREAT, Vice-Présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bruno BAUDOUX, Bernard BERTON, Jean-Marie CAMUT, Jacques CHARLAT, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, David LELUBRE, Patrick MAUFROY, Jean-Louis OUDIN, Dominique ROBERT, Serge SAUNOIS, Marcel SPILMANN, Michel SIMONNOT, Christine THOMAS, Christian TRICHE, Jean-Pierre VEREECKE.

Absents ou excusés (11):

Mmes et MM. Christian BLASSON, Roland BROQUET, Marcel HURILLON, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Serge LARDIN, Bruno MEUNIER, Henri PETIT DE BANTEL, Marc SEBEYRAN, Dimitri SYDOR, Jean-Michel VIART.

Pouvoirs (1) :

M. Thierry BLASCO à Mme Danièle BOEGLIN

Délibération n°2016/C03/09
Marché de traitement, tri et valorisation des déchets (T1 2013)
Lots n°1,2,3,4,5,6 et 7 – Passation d'avenants

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le SDEDA gère des marchés de tri et traitement des déchets ménagers conclus pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2014.

Les lots sont les suivants :

Marché T 1 2013	Intitulé	Société	Avenant n°
Lot 1	Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés Mise à disposition, exploitation d'un centre de transfert sur ou à proximité de l'agglomération troyenne, chargement et transport des déchets	VALEST	4
Lot 2	Valorisation des Déchets Verts avec en option mise à disposition et exploitation d'un centre de transfert Exploitation d'un centre de transfert, chargement, transport vers le centre traitement retenu au lot 2 du présent marché	LA COMPOSTIERE DE L'AUBE	2
Lot 3	Tri des Journaux/Revue/Magazines et des cartons plats et ondulés avec en option mise à disposition et exploitation d'un centre de transfert, chargement, transport vers le centre traitement retenu au lot 3 du présent marché	ONYX EST	2
Lot 4	Tri des Emballages Ménagers Légers	CHAZELLE TRI VALORISATION	2
Lot 5	Tri des Journaux/Revue/Magazines et des Emballages Ménagers Légers collectés en mélange et de cartons 1.04-1.05 avec en option mise à disposition et exploitation d'un centre de transfert chargement, transport vers le centre traitement retenu au lot 5 du présent marché	SOREPAR	3
Lot 6	Exploitation du centre de transfert des Ecrevolles, sis à Troyes, chargement et transport des déchets Ménagers et assimilés Avec en option : exploitation d'une plate-forme technique de dessiccation	OURRY	3
Lot 7	Mise à disposition d'un poste de transfert et de chargement du verre collecté sélectivement	COVED	2

Délibération n°2016/C03/09

Dans le cadre de ces marchés, la formule de révision des prix de l'article 11 du CCAP indique que pour le calcul de la révision de la rémunération les indices zéro sont ceux au 1er janvier de l'année n-1 pour les années suivant 2014 (soit 2015, 2016 et 2017) et que la valeur du Vo est la valeur de la prestation H.T à la date de signature de l'acte d'engagement par le titulaire.

Il apparaît que la valeur Vo devrait également être concernée par la valeur à l'année n-1 suivant l'année 2014.

Il est donc proposé un avenant qui prenne en compte la valeur Vo telle qu'indiquée dans l'avenant.

Vu le projet d'avenant soumis à son examen, joint en annexe de la présente délibération,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

LE COMITE SYNDICAL

AUTORISE la Présidente à signer un avenant aux lots n°1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 des marchés de traitement, tri et valorisation des déchets T 1 2013, dont les projets figurent en annexe.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2016
La Présidente



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2016

Date de convocation :
Le 18 mars 2016

Date d'affichage :
Le 18 mars 2016

Nombre de membres
du Comité Syndical : 39

Nombre de membres
en exercice : 39

Membres présents : 27

Pouvoir : 1

OBJET : 2016/C03/10

**Suppression de deux
emplois d'adjoint
d'animation territorial de
2^{ème} classe**

Acte rendu exécutoire le :

3 1 MARS 2016

Après dépôt en Préfecture le :

3 0 MARS 2016

Et publication le :

3 1 MARS 2016

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille seize
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM Patrick DYON et Pascal LANDREAT, Vice-Présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bruno BAUDOUX, Bernard BERTON, Jean-Marie CAMUT, Jacques CHARLAT, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, David LELUBRE, Patrick MAUFROY, Jean-Louis OUDIN, Dominique ROBERT, Serge SAUNOIS, Marcel SPILMANN, Michel SIMONNOT, Christine THOMAS, Christian TRICHE, Jean-Pierre VEREECKE.

Absents ou excusés (11):

Mmes et MM. Christian BLASSON, Roland BROQUET, Marcel HURILLON, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Serge LARDIN, Bruno MEUNIER, Henri PETIT DE BANTEL, Marc SEBEYRAN, Dimitri SYDOR, Jean-Michel VIART.

Pouvoirs (1) :

M. Thierry BLASCO à Mme Danièle BOEGLIN

Délibération n°2016/C03/10**Suppression de deux emplois d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Comité Syndical que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriales de l'Aube.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de supprimer deux emplois d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe, permanents à temps complet de 35 heures hebdomadaires, en raison de l'avancement de grade de deux agents en tant qu'adjoint d'animation territorial de 1^{ère} classe.

Le tableau des effectifs serait ainsi modifié :

- Filière : animation
- Cadre d'emploi : adjoint territorial d'animation-ATA
- Catégorie : C
- Grade : adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe
 - o ancien effectif : 4
 - o nouvel effectif : 2.

Considérant la nécessité de supprimer deux emplois d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe,

Vu sa délibération n° 2013/C12/03 du 12 décembre 2013 modifiant le tableau des effectifs des emplois permanents,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 02 décembre 2015,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0

LE COMITE SYNDICAL,

DECIDE de supprimer deux emplois permanents d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps complet,

DECIDE :

- de modifier ainsi le tableau des effectifs
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2016
La Présidente


Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2016

Date de convocation :
Le 18 mars 2016

Date d'affichage :
Le 18 mars 2016

Nombre de membres
du Comité Syndical : 39

Nombre de membres
en exercice : 39

Membres présents : 27

Pouvoir : 1

OBJET : 2016/C03/11

**Suppression d'un emploi
d'attaché**

Acte rendu exécutoire le :

31 MARS 2016

Après dépôt en Préfecture le :

30 MARS 2016

Et publication le :

31 MARS 2016

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille seize
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM Patrick DYON et Pascal LANDREAT, Vice-Présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bruno BAUDOUX, Bernard BERTON, Jean-Marie CAMUT, Jacques CHARLAT, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, David LELUBRE, Patrick MAUFROY, Jean-Louis OUDIN, Dominique ROBERT, Serge SAUNOIS, Marcel SPILMANN, Michel SIMONNOT, Christine THOMAS, Christian TRICHE, Jean-Pierre VEREECKE.

Absents ou excusés (11):

Mmes et MM. Christian BLASSON, Roland BROQUET, Marcel HURILLON, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Serge LARDIN, Bruno MEUNIER, Henri PETIT DE BANTEL, Marc SEBEYRAN, Dimitri SYDOR, Jean-Michel VIART.

Pouvoirs (1) :

M. Thierry BLASCO à Mme Danièle BOEGLIN

Délibération n°2016/C03/11**Suppression d'un emploi d'attaché**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Comité Syndical que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriales de l'Aube.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de supprimer un emploi d'attaché territorial, permanent à temps complet de 35 heures hebdomadaires, puisque l'emploi est vacant depuis sa création au 1^{er} janvier 2005 (délibération n° 2004/C/12 en date du 16 décembre 2004) et que le fonctionnement actuel des services ne nécessite pas que ce poste soit pourvu.

Le tableau des effectifs serait ainsi modifié :

- Filière : administrative
- Cadre d'emploi : attaché territorial
- Catégorie : A
- Grade : attaché
 - o ancien effectif : 1
 - o nouvel effectif : 0.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'attaché territorial,

Vu sa délibération n° 2013/C12/03 du 12 décembre 2013 modifiant le tableau des effectifs des emplois permanents,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 02 décembre 2015,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0

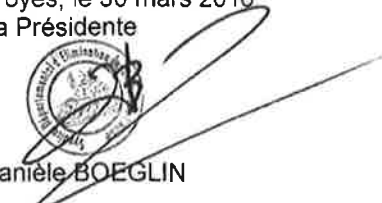
LE COMITE SYNDICAL,

DECIDE de supprimer un emploi permanent d'attaché à temps complet,

DECIDE :

- de modifier ainsi le tableau des effectifs
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2016
La Présidente


Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2016

Date de convocation :
Le 18 mars 2016

Date d'affichage :
Le 18 mars 2016

Nombre de membres
du Comité Syndical : 39

Nombre de membres
en exercice : 39

Membres présents : 27

Pouvoir : 1

OBJET : 2016/C03/12

**Suppression d'un emploi
d'adjoint administratif de
2^{ème} classe**

Acte rendu exécutoire le :
3 1 MARS 2016

Après dépôt en Préfecture le :
3 0 MARS 2016

Et publication le :
3 1 MARS 2016

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille seize
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM Patrick DYON et Pascal LANDREAT, Vice-Présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bruno BAUDOUX, Bernard BERTON, Jean-Marie CAMUT, Jacques CHARLAT, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, David LELUBRE, Patrick MAUFROY, Jean-Louis OUDIN, Dominique ROBERT, Serge SAUNOIS, Marcel SPILMANN, Michel SIMONNOT, Christine THOMAS, Christian TRICHE, Jean-Pierre VEREECKE.

Absents ou excusés (11):

Mmes et MM. Christian BLASSON, Roland BROQUET, Marcel HURILLON, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Serge LARDIN, Bruno MEUNIER, Henri PETIT DE BANTEL, Marc SEBEYRAN, Dimitri SYDOR, Jean-Michel VIART.

Pouvoirs (1) :

M. Thierry BLASCO à Mme Danièle BOEGLIN

Délibération n°2016/C03/12**Suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Comité Syndical que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriales de l'Aube.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de supprimer un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, permanent à temps complet de 35 heures hebdomadaires, puisque l'emploi est vacant depuis la radiation des effectifs au 1^{er} octobre 2010 de l'agent occupant le poste et que ses missions ont été redéployées.

Le tableau des effectifs serait ainsi modifié :

- Filière : administrative
- Cadre d'emploi : adjoint administratif territorial-AAT
- Catégorie : C
- Grade : d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
 - o ancien effectif : 3
 - o nouvel effectif : 2.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,

Vu la délibération n° 2013/C12/03 12 décembre 2013 modifiant le tableau des effectifs des emplois permanents,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 02 décembre 2015,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0

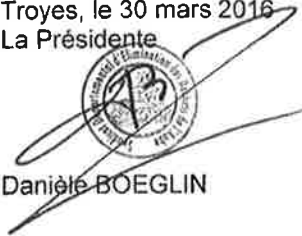
LE COMITE SYNDICAL,

DECIDE de supprimer un emploi permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet,

DECIDE :

- de modifier ainsi le tableau des effectifs
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2016
La Présidente


Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2016

Date de convocation :
Le 18 mars 2016

Date d'affichage :
Le 18 mars 2016

Nombre de membres
du Comité Syndical : 39

Nombre de membres
en exercice : 39

Membres présents : 27

Pouvoir : 1

OBJET : 2016/C03/13

**Suppression d'un emploi
d'adjoint administratif
principal de 2^{ème} classe**

Acte rendu exécutoire le :

3 1 MARS 2016

Après dépôt en Préfecture le :

3 0 MARS 2016

Et publication le :

3 1 MARS 2016

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille seize
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM Patrick DYON et Pascal LANDREAT, Vice-Présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bruno BAUDOUX, Bernard BERTON, Jean-Marie CAMUT, Jacques CHARLAT, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, David LELUBRE, Patrick MAUFROY, Jean-Louis OUDIN, Dominique ROBERT, Serge SAUNOIS, Marcel SPILMANN, Michel SIMONNOT, Christine THOMAS, Christian TRICHE, Jean-Pierre VEREECKE.

Absents ou excusés (11):

Mmes et MM. Christian BLASSON, Roland BROQUET, Marcel HURILLON, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Serge LARDIN, Bruno MEUNIER, Henri PETIT DE BANTEL, Marc SEBEYRAN, Dimitri SYDOR, Jean-Michel VIART.

Pouvoirs (1) :

M. Thierry BLASCO à Mme Danièle BOEGLIN

Délibération n°2016/C03/13**Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Comité Syndical que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriales de l'Aube.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet de 35 heures hebdomadaires, en raison de l'avancement par voie d'intégration directe de l'agent en tant que qu'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Le tableau des effectifs serait ainsi modifié :

- Filière : administrative
- Cadre d'emploi : adjoint administratif territorial-AAT
- Catégorie : C
- Grade : adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - o ancien effectif : 1
 - o nouvel effectif : 0.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^e classe,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 02 décembre 2015,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0

LE COMITE SYNDICAL,

DECIDE de supprimer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,

DECIDE :

- de modifier ainsi le tableau des effectifs
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2016
La Présidente


 Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2016

Date de convocation :
Le 18 mars 2016

Date d'affichage :
Le 18 mars 2016

Nombre de membres
du Comité Syndical : 39

Nombre de membres
en exercice : 39

Membres présents : 27

Pouvoir : 1

OBJET : 2016/C03/14

**Création d'un emploi
d'adjoint technique
principal de 1ère classe**

Acte rendu exécutoire le :

3 1 MARS 2016

Après dépôt en Préfecture le :

3 0 MARS 2016

Et publication le :

3 1 MARS 2016

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille seize
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM Patrick DYON et Pascal LANDREAT, Vice-Présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bruno BAUDOUX, Bernard BERTON, Jean-Marie CAMUT, Jacques CHARLAT, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, David LELUBRE, Patrick MAUFROY, Jean-Louis OUDIN, Dominique ROBERT, Serge SAUNOIS, Marcel SPILMANN, Michel SIMONNOT, Christine THOMAS Christian TRICHE, Jean-Pierre VEREECKE.

Absents ou excusés (11):

Mmes et MM. Christian BLASSON, Roland BROQUET, Marcel HURILLON, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Serge LARDIN, Bruno MEUNIER, Henri PETIT DE BANTEL, Marc SEBEYRAN, Dimitri SYDOR, Jean-Michel VIART.

Pouvoirs (1) :

M. Thierry BLASCO à Mme Danièle BOEGLIN

Délibération n°2016/C03/14**Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Comité Syndical que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Madame la Présidente propose à l'assemblée de créer un emploi de chargé des caractérisations pour le service technique du SDEDA. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière « Technique » au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour des missions de suivi qualité de la collecte sélective en centres de tri.

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE de créer un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 29 mars 2016,

CHARGE Madame la Présidente d'effectuer les démarches nécessaires à ce recrutement,

DECIDE :

- de modifier ainsi le tableau des effectifs
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
-

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2016
La Présidente


Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2016

Date de convocation :
Le 18 mars 2016

Date d'affichage :
Le 18 mars 2016

Nombre de membres
du Comité Syndical : 39

Nombre de membres
en exercice : 39

Membres présents : 27

Pouvoir : 1

OBJET : 2016/C03/15

**Modification du tableau
des effectifs des emplois
permanents**

Acte rendu exécutoire le :

3 1 MARS 2016

Après dépôt en Préfecture le :

3 0 MARS 2016

Et publication le :

3 1 MARS 2016

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille seize
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM Patrick DYON et Pascal LANDREAT, Vice-Présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bruno BAUDOUX, Bernard BERTON, Jean-Marie CAMUT, Jacques CHARLAT, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, David LELUBRE, Patrick MAUFROY, Jean-Louis OUDIN, Dominique ROBERT, Serge SAUNOIS, Marcel SPILMANN, Michel SIMONNOT, Christine THOMAS, Christian TRICHE, Jean-Pierre VEREECKE.

Absents ou excusés (11):

Mmes et MM. Christian BLASSON, Roland BROQUET, Marcel HURILLON, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Serge LARDIN, Bruno MEUNIER, Henri PETIT DE BANTEL, Marc SEBEYRAN, Dimitri SYDOR, Jean-Michel VIART.

Pouvoirs (1) :

M. Thierry BLASCO à Mme Danièle BOEGLIN

Délibération n°2016/C03/15**Modification du tableau des effectifs des emplois permanents**

Madame la Présidente expose qu'il appartient à l'organe délibérant du Syndicat, sur proposition de l'autorité territoriale, de modifier les effectifs des emplois permanents à temps complet nécessaires au fonctionnement des services syndicaux suite à la création de plusieurs emplois au sein du Syndicat.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu sa délibération du 10 décembre 2013 modifiant le tableau des effectifs des emplois permanents,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

LE COMITE SYNDICAL,

APPROUVE le tableau des emplois permanents du Syndicat à compter du **1^{er} avril 2016** comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Durée Hebdomadaire	Nombre d'emplois
Filière administrative	Rédacteur	35 h	1
	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	35 h	2
Filière technique	Ingénieur principal	35 h	1
	Ingénieur	35 h	2
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35 h	1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 h	1
Filière animation	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	35 h	2
	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	35 h	2

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2016
La Présidente


Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2016

Date de convocation :
Le 18 mars 2016

Date d'affichage :
Le 18 mars 2016

Nombre de membres
du Comité Syndical : 39

Nombre de membres
en exercice : 39

Membres présents : 27

Pouvoir : 1

OBJET : 2016/C03/16

**Mandat de mise en
concurrence du Centre
de Gestion de l'Aube
2017**

**Contrats d'Assurance
des Risques Statutaires**

Acte rendu exécutoire le :

3 1 MARS 2016

Après dépôt en Préfecture le :

3 0 MARS 2016

Et publication le :

3 1 MARS 2016

La Présidente



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille seize
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM Patrick DYON et Pascal LANDREAT, Vice-Présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bruno BAUDOUX, Bernard BERTON, Jean-Marie CAMUT, Jacques CHARLAT, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, David LELUBRE, Patrick MAUFROY, Jean-Louis OUDIN, Dominique ROBERT, Serge SAUNOIS, Marcel SPILMANN, Michel SIMONNOT, Christine THOMAS Christian TRICHE, Jean-Pierre VEREECKE.

Absents ou excusés (11):

Mmes et MM. Christian BLASSON, Roland BROQUET, Marcel HURILLON, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Serge LARDIN, Bruno MEUNIER, Henri PETIT DE BANTEL, Marc SEBEYRAN, Dimitri SYDOR, Jean-Michel VIART.

Pouvoirs (1) :

M. Thierry BLASCO à Mme Danièle BOEGLIN

Délibération n°2016/C03/16**Mandat de mise en concurrence du Centre de Gestion de l'Aube 2017
Contrats d'Assurance des Risques Statutaires**

Madame la Présidente expose :

- l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents
- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube peut souscrire un tel contrat pour son compte dans le cadre d'une mission facultative conventionnée, en mutualisant les risques.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0

LE COMITE SYNDICAL,

DECIDE de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube d'engager la procédure de mise en concurrence d'un contrat d'assurance garantissant contre les risques financiers découlant des événements suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : Décès, Accident du travail, Congés de Maladie Ordinaire, Congés de Longue Maladie, Congés de Longue Durée, Maternité- Paternité, Disponibilité d'Office, Invalidité,
- agents non affiliés à la CNRACL : Accident du travail, Maladie grave, Maternité- Paternité, Maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 3 ans, à effet au 1^{er} janvier 2017
- Régime du contrat : capitalisation.

DIT qu'au terme de la procédure, il prendra connaissance des conditions obtenues et délibérera pour décider de son éventuelle adhésion au contrat groupe.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2016
La Présidente


 Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2016

Date de convocation :
Le 18 mars 2016

Date d'affichage :
Le 18 mars 2016

Nombre de membres
du Comité Syndical : 39

Nombre de membres
en exercice : 39

Membres présents : 27

Pouvoir : 1

OBJET : 2016/C03/17

**Régime indemnitaire du
personnel du SDEDA en
cas d'absence**

Acte rendu exécutoire le :

3 1 MARS 2016

Après dépôt en Préfecture le :

3 0 MARS 2016

Et publication le :

3 1 MARS 2016

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille seize
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM Patrick DYON et Pascal LANDREAT, Vice-Présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bruno BAUDOUX, Bernard BERTON, Jean-Marie CAMUT, Jacques CHARLAT, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, David LELUBRE, Patrick MAUFROY, Jean-Louis OUDIN, Dominique ROBERT, Serge SAUNOIS, Marcel SPILMANN, Michel SIMONNOT, Christine THOMAS Christian TRICHE, Jean-Pierre VEREECKE.

Absents ou excusés (11):

Mmes et MM. Christian BLASSON, Roland BROQUET, Marcel HURILLON, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Serge LARDIN, Bruno MEUNIER, Henri PETIT DE BANTEL, Marc SEBEYRAN, Dimitri SYDOR, Jean-Michel VIART.

Pouvoirs (1) :

M. Thierry BLASCO à Mme Danièle BOEGLIN

Délibération n°2016/C03/17**Régime indemnitaire du personnel du SDEDA en cas d'absence**

Madame la Présidente expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de mettre à jour le régime indemnitaire applicable au personnel du SDEDA lorsque celui-ci est physiquement indisponible. Elle rappelle qu'en application du décret n°91-875 du 6 septembre 1991, **le régime indemnitaire fixé par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales pour les différentes catégories de fonctionnaires territoriaux ne doit pas être plus favorable que celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'État exerçant des fonctions équivalentes.**

Vu sa délibération n° 2014/C03/10 du 18 mars 2014 relative au régime indemnitaire des agents du Syndicat,

Vu sa délibération n° 2015/C02/05 du 19 février 2014 relative à la mise à jour du régime indemnitaire des agents du Syndicat,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 02 décembre 2015,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0

LE COMITE SYNDICAL,

DECIDE d'appliquer les modalités de versement des primes et indemnités ci-après lorsque l'agent est absent.

À compter du 1^{er} juillet 2016, quel que soit le statut de l'agent (contractuel / titulaire) et la catégorie de l'agent (A, B ou C), les primes et indemnités évolueront en fonction de ses absences :

- Congés de longue maladie (CLM), congés de longue durée (CLD) : elles sont suspendues. Dans le cas où un agent est placé rétroactivement en CLM ou en CLD, les primes déjà versées restent acquises.
- Temps partiel thérapeutique : elles sont versées au prorata de la durée effective de service accomplie (temps partiel de 50 %, primes versées à 50 % ; temps partiel de 80 %, primes versées à 80 % ...).
- Sanctions disciplinaires : comme le traitement, elles sont suspendues en cas d'exclusion temporaire.
- Congés de Maladie Ordinaire :
 - o les primes et indemnités compensant une sujétion de service particulière ou des contraintes professionnelles sont suspendues (ex : IHTS, ...).
 - o les primes et indemnités dont l'objet est d'accroître la rémunération compte tenu de la valeur professionnelle de l'agent, de sa technicité et de ses responsabilités (IEMP, IAT, PSR, ISS, ...) seront versées de la façon suivante :
 - > Du 1^{er} au 10^e jour d'arrêt maladie ordinaire dans l'année civile, elles seront versées à 100 %.
 - > Du 11^e au 30^e jour d'arrêt maladie ordinaire dans l'année civile, elles seront versées à 50 %.
 - > À partir du 31^e jour d'arrêt maladie ordinaire dans l'année civile, elles ne seront plus versées.

Rappels : cas particuliers

La prime de fin d'année ou 13^e mois est maintenue en intégralité quel que soit le type d'absence.

Le Supplément Familial de Traitement SFT est maintenu en intégralité quel que soit le type d'absence (si les conditions d'ouverture du droit sont remplies).

La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat GIPA est maintenue en intégralité quel que soit le type d'absence (si les conditions d'ouverture du droit sont remplies).

Délibération n°2016/C03/17

La Nouvelle Bonification Indiciaire NBI suit le sort du traitement en cas de congé de maladie ordinaire et de temps partiel thérapeutique. La NBI suit le sort du traitement en congé de longue maladie tant que l'agent n'est pas remplacé dans ses missions. Elle est suspendue durant un congé de longue durée.

La participation à la protection sociale de l'employeur est maintenue quel que soit le type d'absence (« complémentaire santé » et « prévoyance - maintien de salaire ».)

Le tableau ci-après récapitule le versement des primes et indemnités les plus courantes en fonction du motif d'éloignement :

Motifs de l'absence	Régime indemnitaire maintenu	Régime indemnitaire non maintenu
> Congé annuel > RTT Récupération du Temps de Travail	IFTS/IAT/IEMP/ISS/PSR versées à 100 %	IHTS
> Accident de travail > Maladie professionnelle	IFTS/IAT/IEMP/ISS/PSR versées à 100 %	IHTS
> CMO Congé de maladie ordinaire	Du 1 ^{er} au 10 ^e jour d'arrêt dans l'année : IFTS/IAT/IEMP/ISS/PSR versées à 100 % Du 11 ^e au 30 ^e jour d'arrêt dans l'année : IFTS/IAT/IEMP/ISS/PSR versées à 50 %	IHTS IFTS/IAT/IEMP/ISS/PSR à compter du 31 ^e jour d'arrêt dans l'année
> Deuxième non-respect du délai des 48h pour transmettre un avis de CMO en 24 mois Hors exceptions (ex : hospitalisation)	IFTS/IAT/IEMP/ISS/PSR versées à 50 % par jour de retard	IHTS
> CLM Congé de longue maladie		IHTS/IFTS/IAT/IEMP/ISS/PSR
> CLD Congé de longue durée		IHTS/IFTS/IAT/IEMP/ISS/PSR
> Congé de maternité, paternité et adoption	IFTS/IAT/IEMP/ISS/PSR versées à 100 %	IHTS
> Absence autorisée Événements familiaux, événements de la vie courante, maternité	IFTS/IAT/IEMP/ISS/PSR versées à 100 %	IHTS
> Temps partiel thérapeutique	IFTS/IAT/IEMP/ISS/PSR versées en fonction de la quotité de travail (50, 60, 70, 80 %...)	IHTS (sauf nécessité ponctuelle de service)
> Congé de grave maladie		IHTS/IFTS/IAT/IEMP/ISS/PSR
> Sanctions disciplinaires Exclusions temporaires		IHTS/IFTS/IAT/IEMP/ISS/PSR

IHTS = Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires
 IAT = Indemnité d'Administration et de de Technicité
 Préfectures
 ISS = Indemnité Spécifique de Service

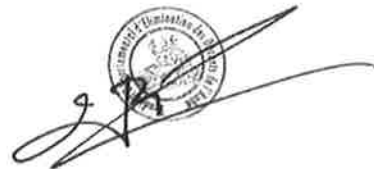
IFTS = Indemnité Forfaitaire pour Travaux
 IEMP : Indemnité d'Exercices et de Missions des
 PSR = Prime de Service et de Rendement

Délibération n°2016/C03/17

LE COMITE SYNDICAL,

DECIDE d'inscrire, chaque année, en tant que de besoin, les crédits budgétaires nécessaires au versement de ces indemnités au budget du Syndicat et charge Madame la Présidente de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des conditions de versement arrêtées par la présente délibération.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2016



La Présidente
Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 29 MARS 2016

Date de convocation :
Le 18 mars 2016

Date d'affichage :
Le 18 mars 2016

Nombre de membres
du Comité Syndical : 39

Nombre de membres
en exercice : 39

Membres présents : 27

Pouvoir : 1

OBJET : 2016/C03/18

**Information sur les
décisions prises par
Mme la Présidente dans
le cadre de sa délégation
d'attribution**

Acte rendu exécutoire le :

3 1 MARS 2016

Après dépôt en Préfecture le :

3 0 MARS 2016

Et publication le :

3 1 MARS 2016

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille seize
Le 29 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM Patrick DYON et Pascal LANDREAT, Vice-Présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bruno BAUDOUX, Bernard BERTON, Jean-Marie CAMUT, Jacques CHARLAT, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, David LELUBRE, Patrick MAUFROY, Jean-Louis OUDIN, Dominique ROBERT, Serge SAUNOIS, Marcel SPILMANN, Michel SIMONNOT, Christine THOMAS, Christian TRICHE, Jean-Pierre VEREECKE.

Absents ou excusés (11):

Mmes et MM. Christian BLASSON, Roland BROQUET, Marcel HURILLON, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Serge LARDIN, Bruno MEUNIER, Henri PETIT DE BANTEL, Marc SEBEYRAN, Dimitri SYDOR, Jean-Michel VIART.

Pouvoirs (1) :

M. Thierry BLASCO à Mme Danièle BOEGLIN

Délibération n°2016/C03/18**Information sur les décisions prises par Mme la Présidente dans le cadre de sa délégation d'attribution**

Madame la Présidente rappelle que par délibération n°2014/C06/02 le comité syndical lui a donné délégation pour :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics, d'un montant inférieur à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- passer les contrats d'assurances et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- fixer les rémunérations et à régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre celui-ci dans les actions intentées contre lui.

Mme la présidente rend compte des décisions prises depuis le 1^{er} janvier 2016, dont le détail figure en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

Vu les statuts du Syndicat et notamment ses articles 6 et 9,

Vu la délibération n°2014/C06/02 portant délégation d'attribution à la Présidente,

Vu l'exposé de Mme la Présidente,

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par Madame la Présidente du SDEDA sur la période du 1^{er} janvier au 15 mars 2016, détaillées en annexe et prises en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2014/C06/02 du 03 juin 2014.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 30 mars 2016
La Présidente



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.